



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **Syndicalistes CGT, ni voyous, ni terroristes : nous ne laisserons pas faire !**

Au petit matin du 4 octobre, des agents de maintenance de Réseau de Transport d'Électricité (RTE) ont vu débarquer à leur domicile la police pour des perquisitions. Menottés devant leur famille et qualifiés de « cybercriminels en bande organisée », ils ont été envoyés en garde à vue à la Direction Générale de la Sécurité Intérieure. Il s'agit de la direction spécialisée en terrorisme et qui a mené les enquêtes sur les attentats du 13 novembre et ceux de Nice.

Voilà donc le sort réservé à ces agents du Nord, syndiqués à la CGT. Qu'ont-ils fait pour se voir réserver un tel traitement ?

Ces agents de maintenance ont participé activement à une longue mobilisation sociale au sein de RTE. Face à une inflation galopante, dans une entreprise de services publics aux bénéfices énormes – avec un résultat net 2021 en hausse de 27% – durant plus de 4 mois, les agents ont revendiqué des hausses de salaire conséquentes.

Avec un salaire d'embauche à peine au-dessus du Smic, pour des emplois qualifiés, on comprend l'urgence à gagner des augmentations générales de salaire au sein de RTE.

Pendant plus de 4 mois, la direction de RTE a été inflexible et méprisante. Les agents ont alors participé à une action symbolique de reprise en main de l'outil de production qui n'a évidemment ni menacé la continuité de l'alimentation ni menacé la sécurité des personnes et des biens.

Le choix de RTE de porter plainte auprès de la DGSJ et le fait que celle-ci décide d'intervenir dans un conflit social est un nouveau point culminant de la répression syndicale au sein de l'entreprise publique. La DGSJ n'a-t-elle pas d'autres dossiers à traiter ? Depuis quand demander à pouvoir vivre dignement de son travail est devenue une infraction terroriste ? La police bras armée du gouvernement et du patronat, cela nous renvoie à de tristes périodes de notre histoire sociale.

La CGT exige donc la libération immédiate des agents et l'abandon de toute procédure, qu'elle soit disciplinaire ou judiciaire !

Montreuil, le 6 octobre 2022